

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs  
Arrondissement de Montbéliard  
Ville de Valentigney

ARRETE N°2024-198

RÈGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION  
RUE JEAN-FRANCOIS GIGOUX

Le Maire de Valentigney,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes en vigueur ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation rue Jean-François Gigoux, dans sa portion comprise entre la rue Gustave Courbet et la blanchisserie Lingenet, afin d'assurer la salubrité publique ;

ARRETE

**Article 1 :** Afin d'assurer la salubrité publique, la circulation rue Jean-François Gigoux, dans sa portion comprise entre la rue Gustave Courbet et la blanchisserie Lingenet est interdite.

**Article 2 :** Les prescriptions figurant au présent arrêté entreront en vigueur dès le 10 septembre 2024, pour une durée indéterminée.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police ou de Gendarmerie ainsi que par des Agents assermentés de l'Administration et des Collectivités Locales, et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, la Police Municipale, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publicité ou de la notification du présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

Valentigney, le 09 septembre 2024

Publié le : 10/09/2024

Le Maire,  
  
Philippe GAUTIER.

Copie(s) POUR INFORMATION :

- Monsieur le Commissaire Central de Montbéliard – [dipn25-montbeliard-hericourt-sls-  
boe@interieur.gouv.fr](mailto:dipn25-montbeliard-hericourt-sls-<br/>boe@interieur.gouv.fr)
- VEOLIA EAU – La Charmotte – Route d’Audincourt – 25420 VOUEAUCOURT – [nicolas.lorain@veolia.com](mailto:nicolas.lorain@veolia.com)
- EDF-GDF – 1, rue Eugène Beau de Rochas – 25200 MONTBELIARD – [sophie.bouillot@enedis.fr](mailto:sophie.bouillot@enedis.fr)
- PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION – Direction Mobilité Infrastructures Voirie – [arretes.pma@agglo-montbeliard.fr](mailto:arretes.pma@agglo-montbeliard.fr)
- SDIS – Groupement Est – [voirieest@sdis25.fr](mailto:voirieest@sdis25.fr)
- Police Municipale – [police.municipale@valentigney.fr](mailto:police.municipale@valentigney.fr)
- Monsieur NEDEZ- Adjoint aux Services Techniques – [denis.nedez@valentigney.fr](mailto:denis.nedez@valentigney.fr)
- Services Techniques – M. AUDINOT – [stephane.audinot@valentigney.fr](mailto:stephane.audinot@valentigney.fr)
- Centre Technique Municipal – [contact-ctm@valentigney.fr](mailto:contact-ctm@valentigney.fr)
- Services Techniques – M. THIERY – [mathieu.thiery@valentigney.fr](mailto:mathieu.thiery@valentigney.fr)
- Service Affaires Juridiques
- Affichage Mairie